

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 02 décembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 28

Contre : 2 (Mme Guichard, M. Prieur)

Abstention : 1 (Mme Benoist)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART (à partir du point VI), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Armel JOUBERT (suppléant de M. Frédéric SAROUILLE).

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Thierry PRIEUR à Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON et Monsieur Didier ELWART à Monsieur Thierry BOUTARD jusqu'au point V.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER, Madame Marie-France HUREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CICUTTI.

Délibération n°2022 – 12 – 03

Administration générale

Participation financière pour le rachat de la chaîne d'abattage de Bourgueil

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu le courrier de la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire en date du 8 septembre 2022 dans lequel elle confirme se porter acquéreur de la chaîne d'abattage de Bourgueil et demande à la CCVA de confirmer sa participation ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 novembre ;

Considérant la réunion de bilan de l'abattoir de Bourgueil du 11 juillet dernier relative à la mise en liquidation de la SCI ABS, au cours de laquelle a été collectivement décidé de se donner les moyens de retrouver un repreneur à cet outil structurant pour les filières courtes des départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire.

Considérant qu'il a été décidé que la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire se porte acquéreur de la chaîne d'abattage à l'aide d'une participation au financement des collectivités afin de ne pas démanteler l'outil de production, et en l'absence de repreneur privé à l'issue de l'appel d'offre.

Afin que la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire se positionne dans les plus brefs délais sur une offre d'achat, il est nécessaire de confirmer l'engagement définitif. La Chambre d'agriculture ne s'engagera pas dans ce rachat sans avoir l'assurance d'une stabilité du plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'approuver** la participation financière de 1 000 € pour le rachat de la chaîne d'abattage de Bourgueil par la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président,

Thierry BOUTARD

